

NOTE FORMATIONS CONTINUES 2026-2027

« JE RENOUVELLE ET APPROFONDI MES COMPETENCES »



Informations générales

IMPORTANT : Chaque stagiaire doit prendre connaissance la fiche de sa formation.

Pour toute questions, vous pouvez contacter l'Assistant Technique Régionale :

06 72 97 59 14 – atr@tir-bretagne.org

Rappel

La formation **continue** est **obligatoire** pendant la durée de l'Olympiade pour conserver son diplôme actif.

Les titulaires du CAC n'ont accès qu'à leur formation continue spécifique. Ceux n'ayant pas suivi une formation continue à temps devront repasser en formation initiale. **Le certificat n'est pas détenu à vie**, contrairement aux Brevets Fédéraux.

Les formations continues n'ont pas de journées de positionnement.

Pour les formations les armes utilisées peuvent être **personnelles** ou **mise à disposition par le club ou le Comité Départemental**.

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Les *Note des formations initiales* et *Note des formations continues* sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : <http://www.tir-bretagne.org/>

Inscriptions

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque formation. Les inscriptions sont prises en compte **dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (avec paiement)**.

Dans les cas nécessitant une **dérogation**, l'inscription sera **automatiquement refusée** en l'absence de **demande de dérogation**. Les dérogations sont à caractère exceptionnel, **accordées ou non par l'ATR**.

Dans un esprit d'équité, une limite de **3 stagiaires par club pour une même formation** est fixée.



Inscription

Lecture des pages 1 à 3 et de la fiche de la formation concernée
Envoi du dossier avant la clôture
Joindre le chèque ou preuve de virement
Si besoin : Demande de dérogation et/ou autorisation parentale



Traitement

Validation de l'inscription dans l'ordre d'arrivée et la limite des places
Uniquement pour les dossiers complets avec paiement.



Confirmation

Réception d'un mail de confirmation du secrétariat, avec attestation de paiement



Convocation

Réception de la convocation 2-3 semaines avant le module
Elle contient les informations nécessaires (horaire, lieu...)

Les dossiers d'inscription sont à transmettre au secrétariat de la Ligue par e-mail (secretariat@tir-bretagne.org) ou par courriel :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
BP 7 Maison des Associations
56390 COLPO



La période d'inscriptions pour les formations continue **s'ouvre le 02 septembre et se termine le 25 septembre**. Tout dossier reçu après la clôture des inscriptions ne sera pas retenu.

Pour les formations continue CAC, le dossier doit être transmis **au plus tard 2 mois avant la journée de la formation**. Passé ce délai, l'inscription ne sera pas retenue.

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription : **chèque ou preuve de virement**. Ils sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant ou exclu au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Vous pouvez annuler sans frais votre inscription sur simple demande, **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et l'encaissement automatique.

Pour les stagiaires licenciés **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par module. Le Passeport formateur, livret d'alternance ainsi que les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord des deux RFL et dans la limite des places, avec une priorité pour les licenciés de la Ligue de Bretagne.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par la Ligue dans la limite du barème maximum en vigueur. **La consommation d'alcool est strictement interdite**, et entraînera l'exclusion immédiate de la formation.

Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental.

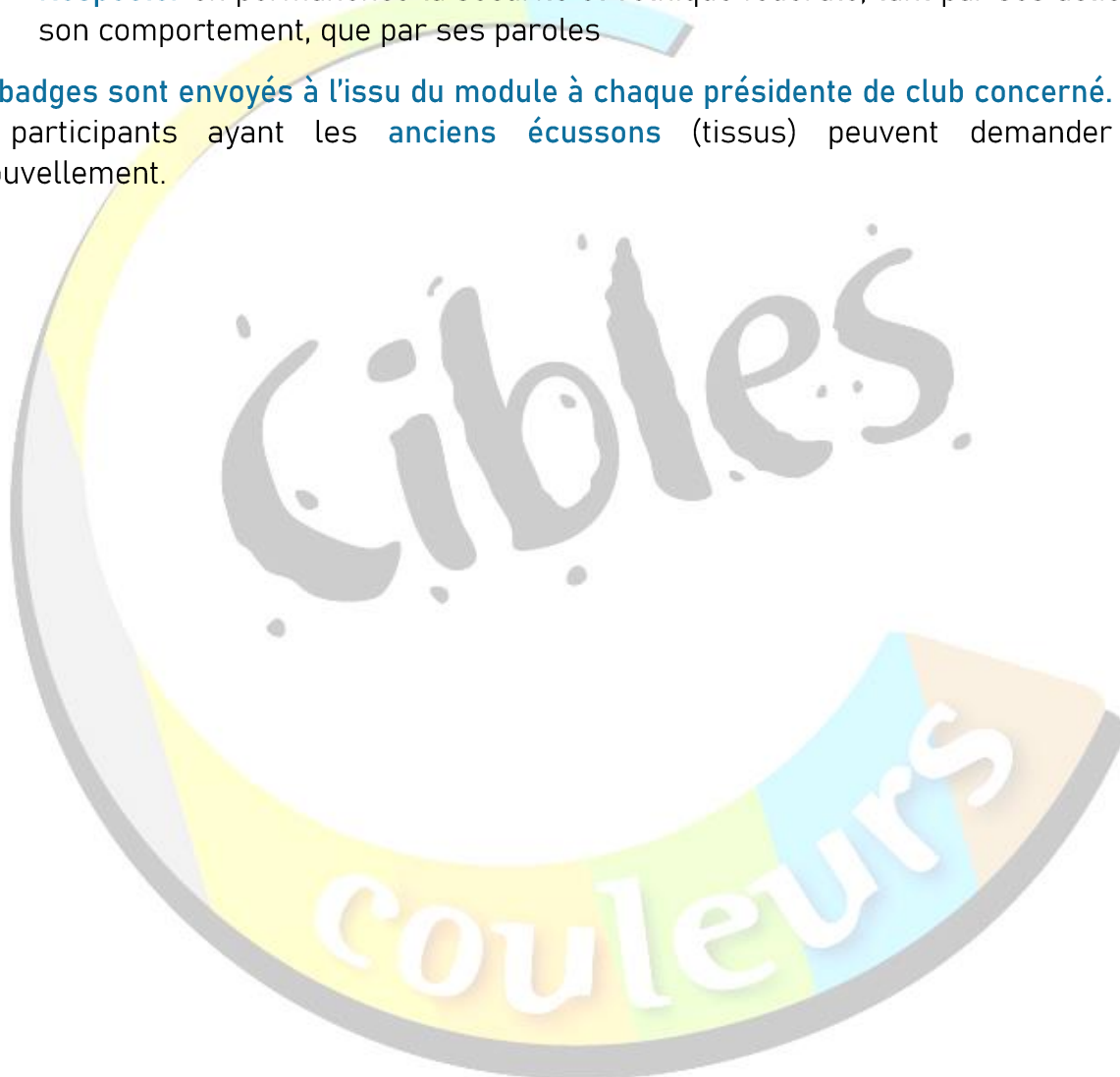
Modalités de validation

A l'exception des Certificats de spécialité (CS) et du Certificat CAC dont le fonctionnement est spécifique, il n'y a pas d'examen pour obtenir la validation d'une formation continue.

Pour obtenir la validation, le stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à l'intégralité de la formation (présentiel et en ligne) et être investie
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles

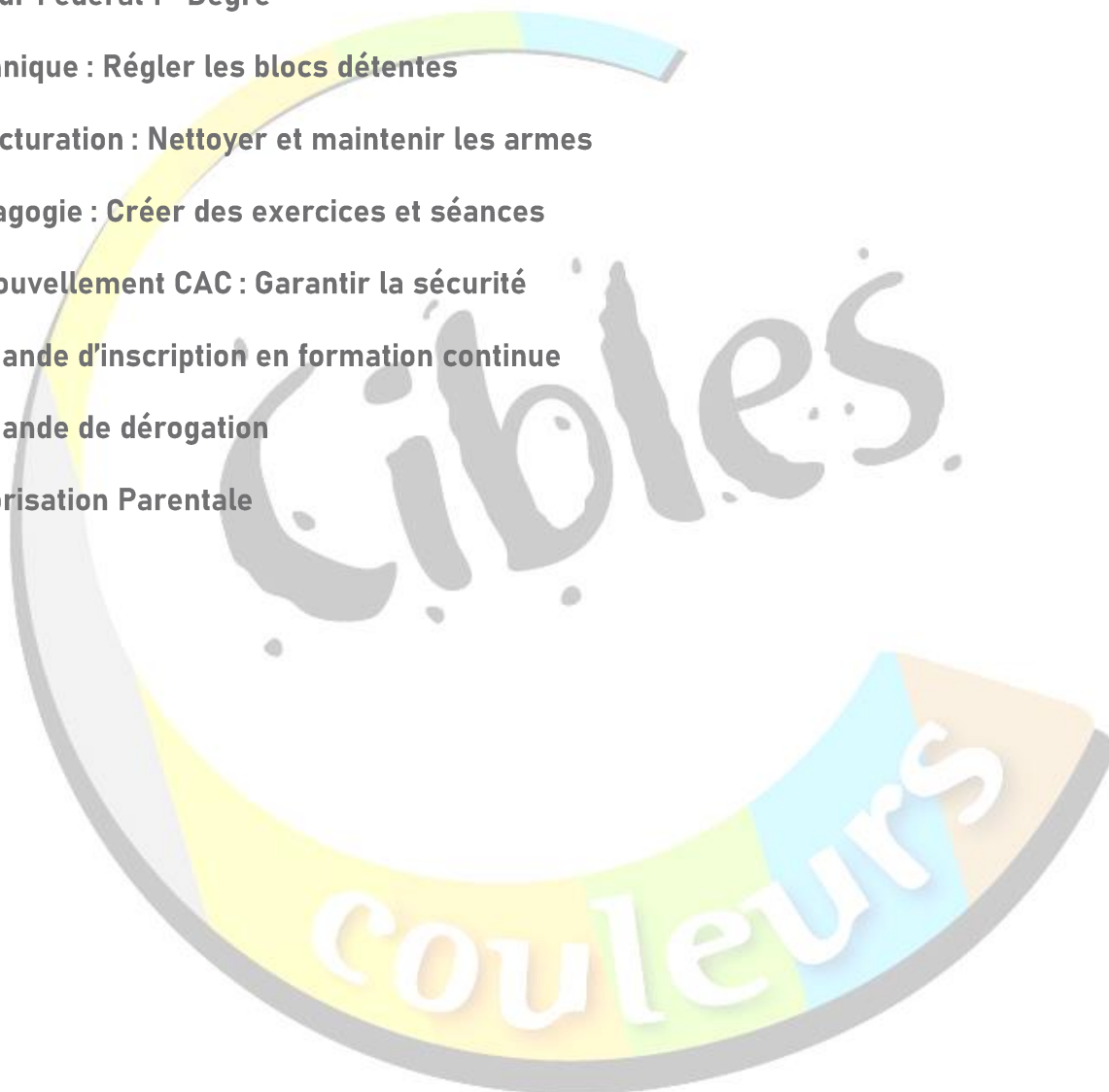
Les badges sont envoyés à l'issu du module à chaque présidente de club concerné. Seuls les participants ayant les anciens écussons (tissus) peuvent demander leur renouvellement.



SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

Informations générales	2
Tuteur Fédéral 1^{er} Degré	6
Technique : Régler les blocs détente	8
Structuration : Nettoyer et maintenir les armes	7
Pédagogie : Créer des exercices et séances	8
Renouvellement CAC : Garantir la sécurité	10
Demande d'inscription en formation continue	11
Demande de dérogation	13
Autorisation Parentale	14



Tuteur Fédéral 1^{er} Degré



Date	Lieu	Intervenants
<ul style="list-style-type: none">• 31 octobre 2026	<ul style="list-style-type: none">• A distance : Plateforme Moodle• Département 56	<ul style="list-style-type: none">• Philippe Goudet• Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux Brevets Fédéraux Animateur ou Initiateur.

Cette formation se compose d'un temps en formation en ligne asynchrone, puis d'une journée en présentiel.

La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Cette formation apparaîtra sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser le rôle du tuteur au sein de la formation et du club
- Maîtriser les outils du tutorat
- Connaître les attitudes du tuteur

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 12 stagiaires**, et maximum 3 du même club

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu son BFA ou BFI



Matériel

- Prévoir un pistolet ou une carabine 10m
- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- L'inscription à ce module permet d'accompagner dès cette saison un stagiaire en formation initiale.
- Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Structuration : Nettoyer et maintenir les armes



Date	Lieu	Intervenants
<ul style="list-style-type: none">• 17 janvier 2027	<ul style="list-style-type: none">• Département 29	<ul style="list-style-type: none">• Philippe GOUDET• Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux Brevets Fédéraux Jeune Encadrant, Animateur, Initiateur ou Moniteur TAR.

La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser les principes de sécurité
- Être capable d'appliquer les procédures de nettoyage et reconditionnement du canon sur les principales munitions ISSF et TAR
- Découvrir des éléments simples de maintenance et réparation réalisable en club.
- Echanger autour des points d'attention en maintenance des armes apportées par les stagiaires.

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 10 stagiaires**, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu n'importe quel Brevet Fédéral



Matériel

- Prévoir au minimum une arme 10m ou à feu (ISSF ou TAR)
- Possibilité d'amener plusieurs armes
- Son passeport formateur
- Cahier de prise de note



Important

- Les stagiaires sont invités à se familiariser avec différentes marque de matériel en amont. Pistolet et Carabine
- Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Technique : Régler les blocs détentes



Date	Lieu	Intervenants
• 30 janvier 2027	• Département 35	• Arnaud CHEVROLLIER • Pascal KERLAU

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux Brevets Fédéraux Jeune Encadrant ou Initiateur.

La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Utiliser ou adapter le dispositif Cibles Couleurs selon le cursus
- Maîtriser le lexique et les principes de fonctionnement des systèmes de détentes
- Être capable de faire les réglages basiques de poids et de course
- Savoir utiliser les schémas de manuel de l'arme
- Respecter les principes de sécurité et de règlements sportifs

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 10 stagiaires**, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.

 Conditions	 Matériel	 Important
<ul style="list-style-type: none">• Licence valide• Avoir obtenu n'importe quel Brevet Fédéral	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un pistolet ou une carabine 10m• Son passeport formateur• Cahier de prise de note	<ul style="list-style-type: none">• Les stagiaires sont invités à se familiariser avec différentes marques.• Les stagiaires BFA peuvent solliciter une dérogation.• Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Pédagogie : Créer des exercices et séances



Date	Lieu	Intervenants
• 27 avril 2027 (Visio en soirée)	• A distance : Plateforme + Visioconférence	• Bastien LEO

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux Brevets Fédéraux Jeune Encadrant, Animateur ou Initiateur.

Cette formation se compose d'un temps en formation en ligne asynchrone, puis d'une visio conférence commune.

La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser les principales variables pour créer des exercices
- Être capable de formuler des consignes et critères de réussite clairs et concis
- Identifier les logiques de cohérence au sein de la séance
- Maîtriser le répertoire des « grands classiques »

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 12 stagiaires**, et maximum 3 du même club.

Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Conditions

- Licence valide
- Avoir obtenu n'importe quel Brevet Fédéral



Matériel

- Un ordinateur ou tablette avec connexion internet
- Son passeport formateur



Important

- La formation se déroule entièrement à distance (Moodle et visio)
- Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Renouvellement CAC : Garantir la sécurité



Date	Lieu	Intervenants
<ul style="list-style-type: none">• 22 : 06 mars 2027• 29/35/56 : 27 mars 2027	<ul style="list-style-type: none">• A distance : Plateforme• Dans votre département	<ul style="list-style-type: none">• RFD respectifs• Bastien L.EO le 29

Cadre de la formation et validation

Cette action est **exclusivement** destinée aux personnes titulaires du Certificat de compétence CAC. Elle est fermée aux titulaires de Brevet Fédéraux.

Cette formation se compose d'un temps en formation en ligne asynchrone, puis d'une demi-journée de mise en situation pratique avec votre RFD.

La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation est soumise à la réussite des tests théoriques et pratiques.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais de rappels théoriques et de mise en pratique :

- Adopter un comportement adapté : Accueil, gestion de la diversité des disciplines...
- Garantir la sécurité des pratiquants : incident de tir, déplacement aux cibles...
- Transmettre et faire respecter la sécurité et l'éthique fédérale
- Découvrir des points de sécurité complémentaires pour des disciplines fédérales.

Inscription et matériel à prévoir

Le nombre de place est **limité à 8 stagiaires** par département, et maximum 3 du même club. Les frais d'inscription pour **l'ensemble de la formation** s'élèvent à **25 €**.



Conditions

- Licence valide
- Détenir son CAC en cours de validité



Matériel

- Cahier de prise de note
- Casque anti-bruit
- Pistolet et/ou revolver 25m (ISSF ou TAR)
- Facultatif: arme d'épaule 22lr
- 1 boîte de munition manufacturée (rechargées interdites)
- Tenue confortable



Important

- La formation est fermée aux titulaires d'un Brevet Fédéral
- Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Ce matériel est nécessaire au bon déroulement de la formation. **Les armes peuvent être personnelle, prêtée par son club, ou le Comité départemental.** Le lieu d'accueil du module ne sera en aucun cas sollicité par la Ligue pour le prêt d'arme.

Demande d'inscription en formation continue

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : Prénom :

Club : n° de licence :

Date de naissance : / / Catégorie d'âge :

Je suis en situation de handicap : ☐ Non ☐ Oui

Tél : E- mail :

Adresse :
.....

Cible couleur détenue : Discipline principale :

Niveau de compétition au cours des 5 dernières années :

☐ Loisir ☐ Départemental ☐ Régional ☐ National

Brevet ou Certificat détenu : ☐ CAC ☐ BFJE ☐ BFA ☐ BFI ☐ M.TAR ☐ BFE

Date d'obtention :

Fonction(s) principale(s) au sein du club :

☐ Encadrant jeunes ☐ Encadrant adultes ☐ Surveillance de pas de tir

☐ Elu au comité directeur ☐ Autre:

Type : Continue « Je renouvelle et approfondi mes compétences »

Module(s) choisi(s) :

- | | |
|---|---|
| ☐ Tuteur Fédéral 1 ^{er} degré | ☐ Nettoyer et maintenir les armes |
| ☐ Régler les blocs détentes | ☐ Découvrir la préparation mentale |
| ☐ Créer des exercices et séances | ☐ Renouvellement CAC |

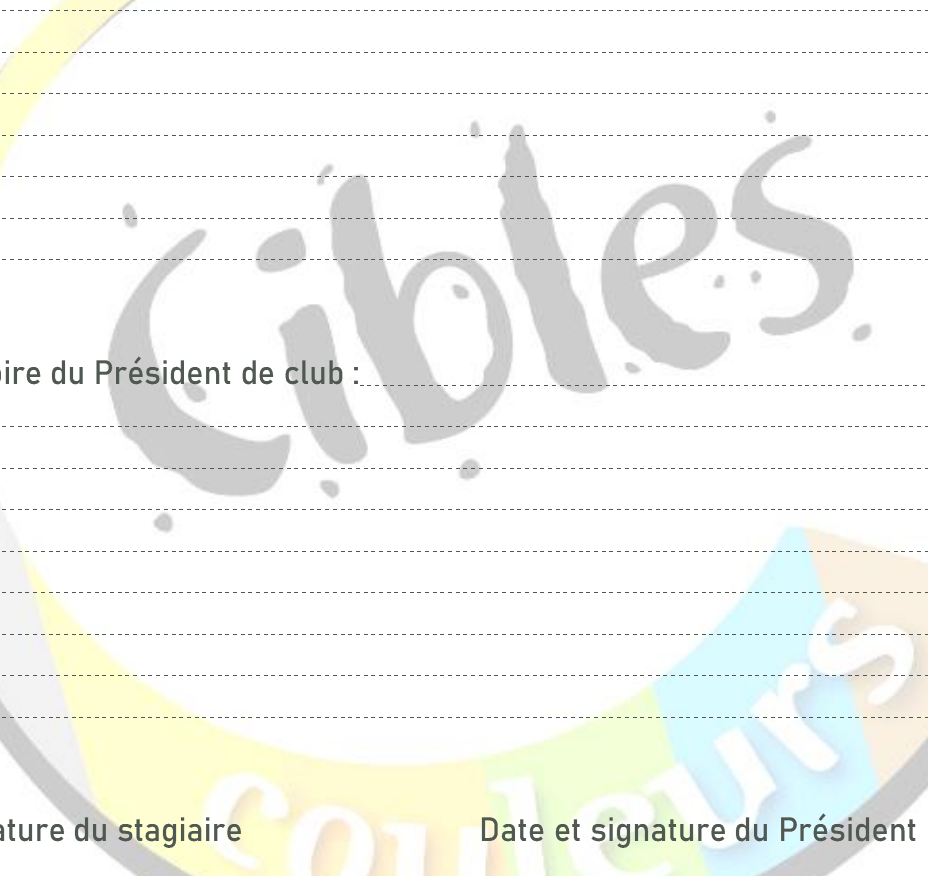
Rappel : la formation continue est obligatoire au minimum 1 fois tous les 4 ans.

Tout dossier incomplet ou hors-délais ne sera pas prise en compte.

Le PSC1 est facultatif mais conseillé

Documents à joindre :

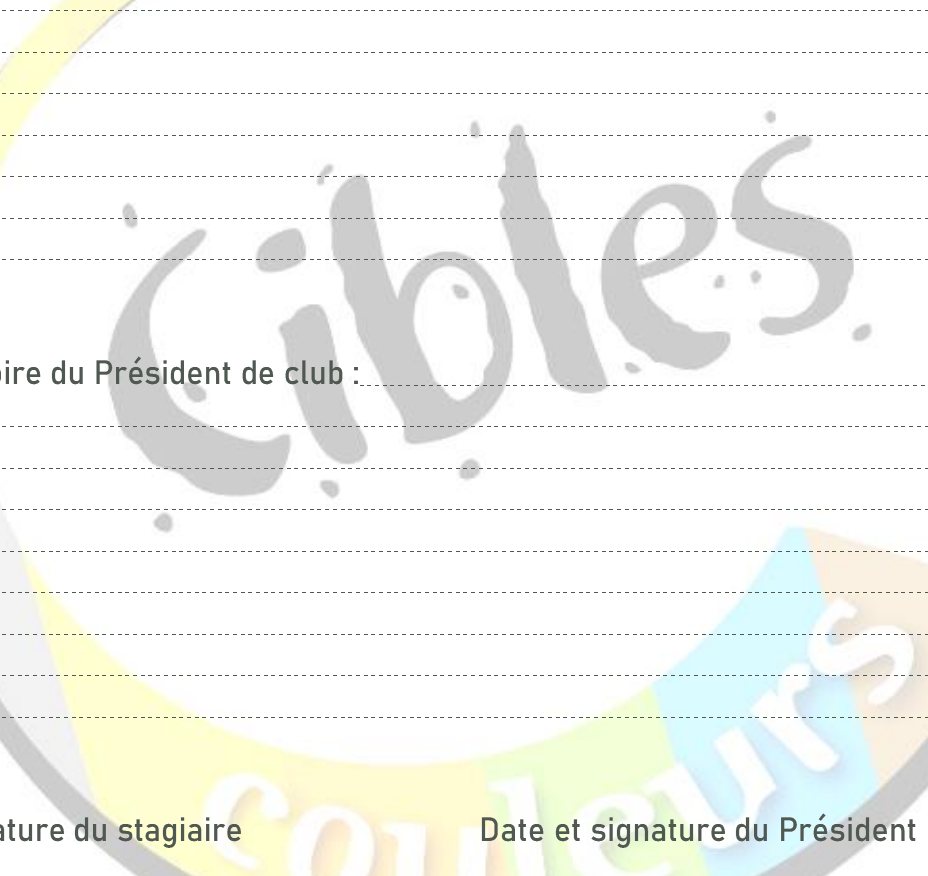
- Chèque à l'ordre de la Ligue ou preuve de virement
- Pour les mineurs : autorisation parentale (voir page 12)
- Si concerné : demande de dérogation (Voir page 13)

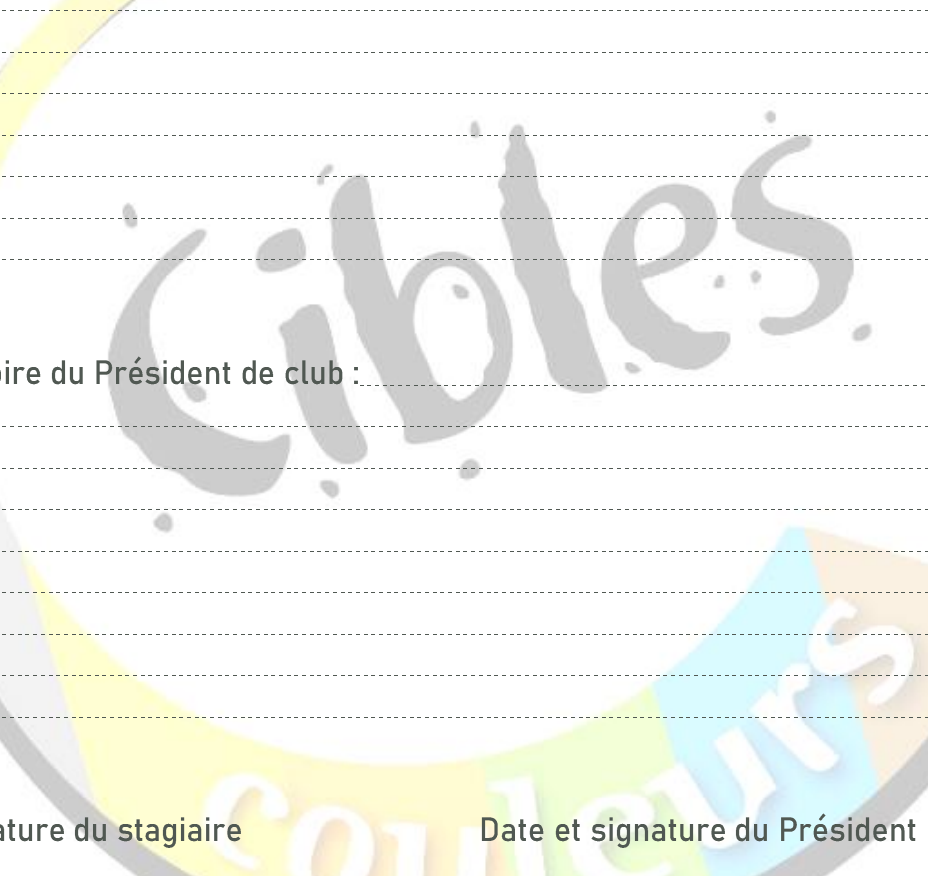


obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

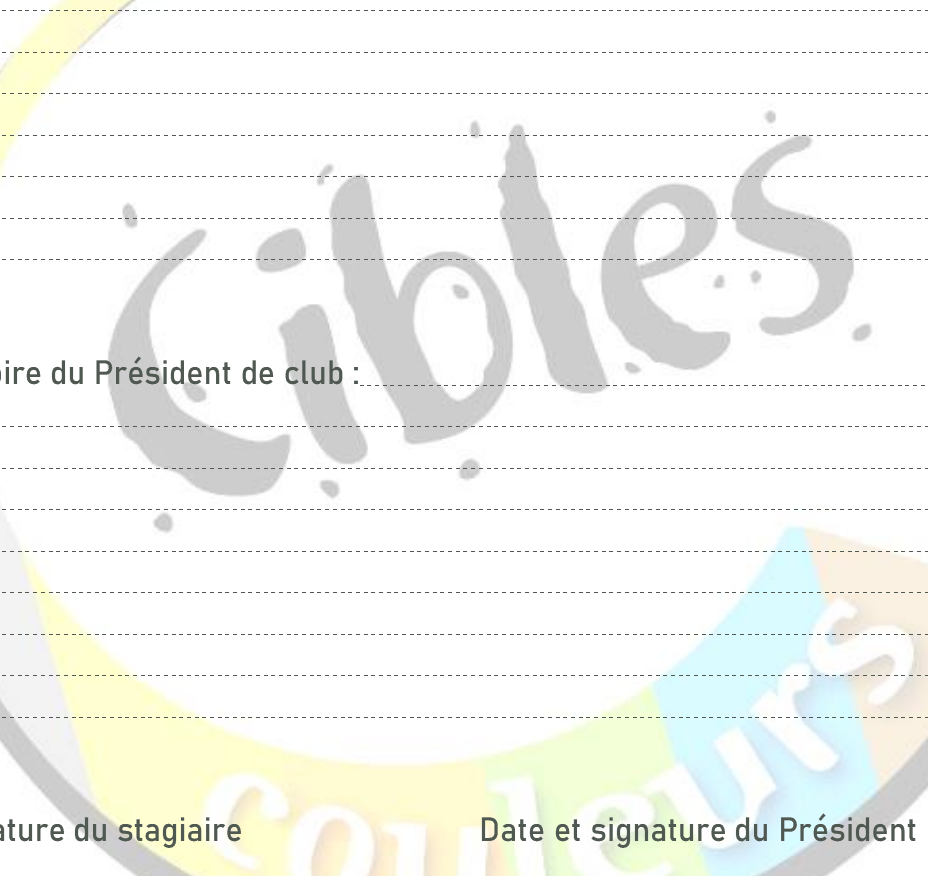
- 
- obligatoire du Président de club :
- et signature du stagiaire
- Date et signature du Président



obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

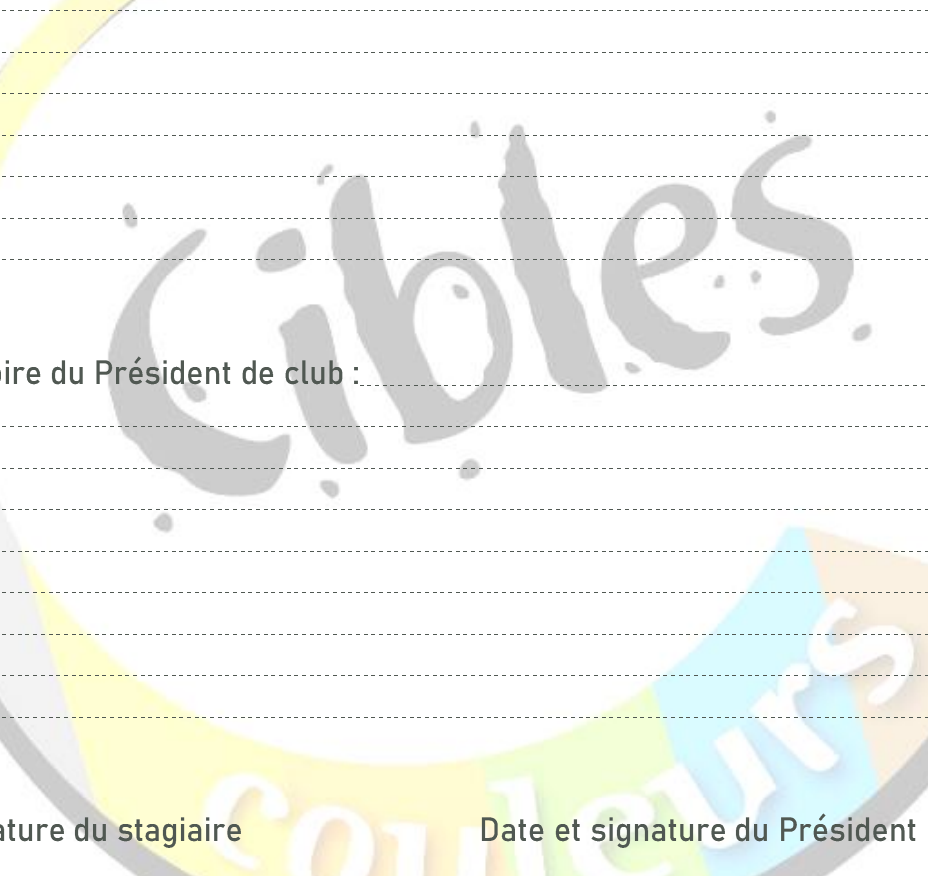
Date et signature du Président



obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

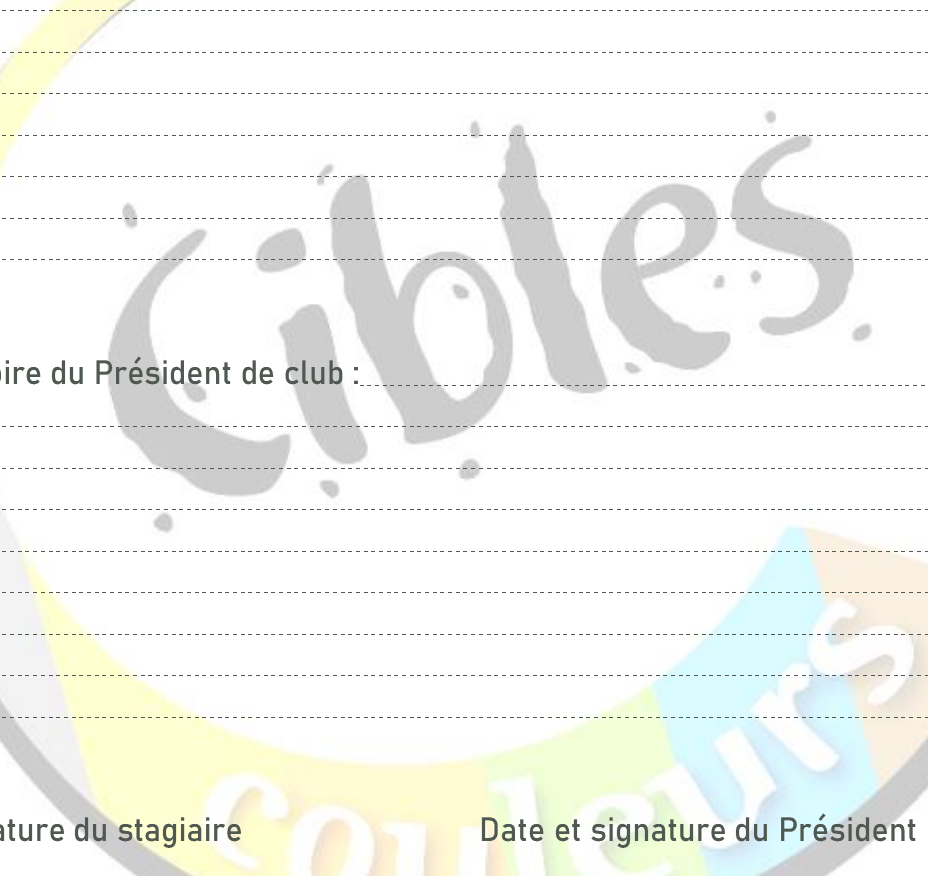
Date et signature du Président



obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président



obligatoire du Président de club :

et signature du stagiaire

Date et signature du Président

Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

N° licence :

N° club :

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation continue (précisez) :

Pour le(s) motif(s) suivant :

☐ Absence de Brevet Fédéral ☐ Formation fermée aux Animateurs /Moniteurs TAR

☐ Autre (précisez) :

Pour les licenciés **d'une autre Ligue**, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le / ... /

Signature :

Cadre Réserve à l'ATR

Demande : ☐ Refusée ☐ Acceptée ☐ Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant :

Le / / ,

Signature :

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

- Mon enfant à participer à la formation continue

(précisez) :

se déroulant du au,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.
- La collecte et le traitement de ces données dans le cadre de la formation

En cas d'urgence, j'autorise :

- Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à, le

Signature obligatoire

(précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne :

N° de téléphone :

Lien de parenté :

Observations éventuelles :

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale + adresse :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone :

Nom de la mutuelle (éventuellement) :

DESOI PROGRESSION
 RESPECT
 CONTROLE DESOI
CONCENTRATION
 FRATERNITE
 INTÉGRATION
ESPRIT
 MAITRISE
 ENGAGEMENT
D'ÉQUIPE
 AUTONOMIE

Contad

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

Nos partenaires



BRODERIE DISTINCTION



COPIES DES LICES



ENVIE D'OPTIQUE
L'OPTICIEN DES SPORTIFS